

**COMMUNE de BARBASTE**

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Présents :14**

**Excusés :4**

**Absent :1**

**POUR :18**

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS**

**LE 11 OCTOBRE à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,  
**dûment convoqué le 02/10/2023** s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,  
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

**Présents :**

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

**Excusés :**

Monsieur DAUNES Michel (*pouvoir à Monsieur SPEQUES Wilfrid*),  
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),  
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),  
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

**Absent :**

Monsieur LAZARTIGUES Cyril.

**Secrétaire de séance : Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.**

**DEL: 31/2023**

**Objet : Adhésion à la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47)**

**-VU les articles L. 2122-21 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui chargent l'autorité territoriale d'exécuter les décisions de l'organe délibérant ;

**-VU la Délibération du Conseil Municipal 63/2021 du 14/12/2021** relative à l'adhésion de la Commune à la Convention SIG INFOGEO cimetièrre du CDG47 ;

**-VU la précédente convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 »** dénoncée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) par courrier en date du 13 juillet 2023 ;

**-VU la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 »** adoptée par le Conseil d'administration du CDG 47 en date du 5 juillet 2023 ;

●**CONSIDERANT le besoin d'un accompagnement numérique dans la gestion des données funéraires ;**

●**CONSIDERANT** la mission « Système d'Information Géographique » proposée par le CDG 47 ;

●**CONSIDERANT** que le CDG 47 propose une nouvelle convention en remplacement de l'existante qui sera résiliée au 31 décembre 2023, il convient de délibérer pour souscrire à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique » qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame la Maire fait savoir aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'il convient de délibérer pour souscrire à la nouvelle convention SIG INFOGÉO47 qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Elle rappelle que depuis 2012, le CDG 47 propose aux collectivités et établissements publics lot-et-garonnais une mission d'information géographique permettant de leur apporter une solution cartographique centrée sur les données et ainsi les aider dans leur gestion des données cadastrales, d'urbanisme, des différents réseaux, de la voirie communale, du funéraire, etc.

**la commune est actuellement adhérente à l'application suivant de la mission InfoGéo 47 : cimetière + numérisation et saisie de données funéraires.**

Le détail des services proposés et leurs tarifs sont détaillés en annexe 1 de la convention.

**Pour couvrir les besoins de notre Commune, il convient de souscrire à l'application suivante : cimetière.**

La convention permet également de souscrire des prestations complémentaires dans les conditions fixées en annexe.

Les tarifs seront révisés annuellement et indexés à l'indice Syntec dans les conditions précisées en annexe.

Cette convention prend effet à la date de signature par les deux parties.

L'adhésion à la convention est réalisée sur trois années civiles puis est reconduite de manière tacite par périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal**

#### **DECIDE**

► **PRENDRE ACTE** de la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » conclue avec le CDG 47 le 14/12/2021.

► **ADHERER** à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par le CDG 47 **pour l'application suivante : cimetière.**

**AR Prefecture**

047-214700213-20231011-31DEL2023-DE  
Reçu le 12/10/2023

- ▶ **AUTORISER** le paiement du montant de la cotisation annuelle correspondante, ainsi que le paiement des prestations complémentaires éventuellement sollicitées sur la base et dans les conditions tarifaires prévues en annexe.
- ▶ **les crédits correspondants seront ouverts au budget.**
- ▶ **ATORISER** Madame la Maire à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance, Fabien MURILLO-RUIZ



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

*Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme*